

Avis voté en plénière du 10 février 2015

La microfinance dans les Outre-mer

Déclaration du groupe de la mutualité

La situation économique et sociale des territoires ultramarins nécessite, encore plus qu'en métropole, le développement de la microfinance. C'est bien un changement d'échelle qui doit être impulsé comme le demande l'avis.

Pour répondre à cette exigence, le groupe de la mutualité soutient la nécessité d'améliorer rapidement la connaissance statistique et l'évaluation du microcrédit dans les Outre-mer, notamment à travers des outils adaptés qui devraient rendre compte, de manière spécifique, de la situation Outre-mer.

Le rapport et l'avis rappellent justement le contexte économique et social des territoires ultramarins particulièrement adapté au développement de la microfinance : des entreprises de petite taille, une économie informelle importante, des taux de chômage élevés notamment chez les jeunes ...

L'accès à l'information, à la formation doit pouvoir bénéficier à tous et en particulier aux plus modestes pour qui la microfinance est destinée. Aussi, le groupe de la mutualité insiste pour qu'un accompagnement spécifique soit envisagé ainsi qu'une formation aux nouvelles technologies, vecteurs particuliers du financement participatif au travers de plateformes sur internet.

Le groupe de la mutualité soutient les propositions de la rapporteure en vue de conforter la visibilité du dispositif NACRE comme outil d'insertion sociale au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi. Cet outil d'accompagnement doit jouer un rôle en amont et en aval des projets.

Il faut également insister sur l'importance de la microassurance en parallèle des projets : protéger, limiter les risques, sécuriser les projets fait partie de l'accompagnement et il est indispensable de créer une offre adaptée.

Le microcrédit personnel et le microcrédit professionnel, doivent également participer, à travers la rénovation de logements pour le premier et des activités en faveur de la préservation de l'environnement et de la transition énergétique, accompagnant ainsi le développement durable de ces territoires. La finance solidaire doit également participer à développer des projets créateurs de cohésion sociale et promouvoir une économie plus durable ; la loi sur l'ESS votée en juillet dernier doit accompagner cette évolution.

Le groupe de la mutualité ne peut que déplorer que le crédit personnel soit parfois utilisé pour répondre au financement de frais de santé. Cette situation est inacceptable et c'est une réflexion globale sur la prise en charge des soins, notamment en optique ou en dentaire, qui doit être menée.

Face au faible taux de bancarisation dans les territoires ultramarins, il est indispensable que les banques s'engagent davantage pour faire évoluer leurs pratiques : c'est pour le groupe de la mutualité un préalable nécessaire.

Enfin, le changement d'échelle qui est réclamé doit s'accompagner de mesures spécifiques de soutien de l'État sous forme de crédit, de subventions ou d'une fiscalité appropriée accordées aux acteurs concernés.

Agir pour développer la microfinance, c'est agir pour créer une dynamique économique porteuse de lien social, participer à la lutte contre le chômage : elle passe par un accompagnement renforcé des personnes et une plus grande coordination des acteurs au niveau national et territorial et un nécessaire changement d'échelle pour permettre à tous les bénéficiaires potentiels d'y accéder. C'est ce que prône l'avis que le groupe de la mutualité a voté.